## SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole



Comité syndical du 12 novembre 2012

Délibération n°13-2012

Objet : DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LILLE MÉTROPOLE

Le lundi douze novembre deux mille douze à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

## Titulaires présents :

Madame ROCHER, Messieurs BERNARD, BOUREL, CACHEUX, DAUBRESSE, DEBREU, DELABY, J.DELEBARRE, P.DELEBARRE, DUBOIS, DURAND, FOUCART, JANSSENS, LEFÈBVRE, MERTEN, QUIQUET, TIR, VANDIERENDONCK, DEHAIS, GRAS, DELEPAUL, WOLFCARIUS, DESMAZIÈRES, WIBAUX, FOUTRY, DUMORTIER, MONNET et SARAZIN

#### Suppléants votants :

Mme SARTIAUX pour M.CAUDRON, Mme FAVIER pour M.DESPREZ, M.GABRELLE pour M.BOCQUET, M.LEDOUX pour M.CASTELAIN, M.DUBUISSON pour M.COISNE, M.JEGOU pour M.DECOCQ, M.GRIMONPREZ pour M.DUCROCQ, M.PACAUX pour M.ELEGEEST et M.COGET pour M.RUANT

Secrétaire de séance : Monsieur Benjamin DUMORTIER

Convocation aux délégués du Comité Syndical et affichage : 31 octobre 2012

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 20 novembre 2012

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

#### Rapport de Madame la Présidente

Le 27 novembre 2008, le Syndicat mixte a décidé de réviser le Schéma directeur de Lille Métropole adopté en 2002 et de lancer l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Lille Métropole.

Le SCOT comprendra un rapport de présentation, un Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ainsi qu'un Document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Après avoir discuté autour d'un premier diagnostic fin 2010, je vous propose aujourd'hui de débattre du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), élément important du SCOT, qui énonce les grands choix stratégiques de la métropole pour les deux décennies à venir.

Notre débat s'appuiera sur une multitude de travaux et de réflexions antérieures dont je ne citerai que les principaux :

- les ateliers du PADD qui ont réuni les élus du Syndicat mixte, les Personnes publiques associées (Préfecture de Région Nord-Pas de Calais et du Nord, Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, Conseil Général du Nord, Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Nord-Pas de Calais et Chambre d'Agriculture de la Région Nord-Pas de Calais), les représentants techniques de l'Aire Métropolitaine de Lille et de l'Eurométropole ainsi que les Conseils de Développement de Lille Métropole et du Pays Pévélois. Ces ateliers du PADD ont permis de dégager plusieurs axes qui ont été présentés lors d'un atelier de synthèse le 13 juillet 2012. Ce sont ces axes qui ont servi de base à l'écriture du PADD et qui nourrissent notre débat d'aujourd'hui;
- les contributions des membres du Syndicat mixte du SCOT et la charte du Pays de Pévèle ;
- les travaux des trois équipes de la consultation internationale « Lille Métropole 2030 » qui ont apporté des concepts innovants, en particulier sur la rencontre positive entre les espaces urbains et agricoles, l'optimisation des infrastructures et l'amélioration de la cohérence de l'armature métropolitaine ;
- la concertation sur le diagnostic (l'exposition présentée dans les Communautés de communes et certaines mairies, les registres de recueils d'avis associés à l'exposition, des articles de presse et le site internet du Syndicat mixte du SCOT) et sur les propositions d'axes pour le PADD (réunions avec les maires de l'arrondissement);
- les études de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, y compris celle effectuée pour préparer l'État initial de l'environnement (EIE) et l'avant-Projet d'aménagement et de développement durables, rédigé par l'Agence d'urbanisme, qui s'appuie sur les travaux mentionnés ci-dessus.

Je vous propose de construire notre stratégie territoriale autour de trois grands axes que porte le PADD :

- 1. l'ambition d'une métropole attractive et solidaire
- 2. le dessin d'une métropole 50% agricole / 100% paysages
- 3. le positionnement en tant que métropole européenne transfrontalière.

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Sans donner lieu à une décision et conformément à l'article L.122-8 du Code de l'urbanisme, ce débat permettra au Comité syndical de se prononcer sur ce PADD au moins quatre mois avant l'examen du projet de SCOT.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et avoir débattu du PADD, le Comité syndical a pris acte des conclusions du débat qui seront prises en compte dans l'élaboration du projet de SCOT.

Pour la Présidente et par délégation, le Vice-président du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole,

René VANDIERENDONC